



Procuration bancaire

Par fatou

Bonjour. Suite à une chute ma maman âgée de 92 ans ayant une fracture ouverte ne peut absolument pas poser le pied par terre et sera en maison de convalescence encore un bon moment. Elle est en Normandie moi (son seul enfant restant) suis du côté de Perpignan. Afin de pouvoir gérer les comptes de ma maman j'ai besoin qu'elle me donne procuration ; or ne pouvant se déplacer nous devons faire cette démarche en passant par mon notaire. J'aimerais connaître le montant de cet acte notarié. Merci d'avance

Par Pragmatico

Bonjour. C'est un acte simple qui coûte moins de 100 ? lorsqu'il est fait avec le notaire, mais votre cas est particulier (frais supplémentaire liés à la distance).

Par TUT03

Bonjour

compte tenu de son âge et en fonction de son état de santé à venir, vous pouvez aussi faire une demande de protection judiciaire (curatelle ou tutelle)

Par ESP

Bienvenue,
Yes! Ou meme une habilitation familiale.

Par TUT03

en effet, ou une habilitation familiale si toute la fratrie est parfaitement unie et donne un blanc seing à l'un de ses membres